Association Armement Economie de défense Souveraineté numérique et Cybersécurité de l'IHEDN
Régie par la loi du 1er juillet 1901 – SIEGE : Ecole militaire, 1 place Joffre, Paris 75007
RNA W75 1003222 – SIREN 784 622 557 - https://aed-ihedn.fr/

ASSEMBLEE GENERALE tenue le 2 juillet 2025

PROCES-VERBAL DE REUNION

Conformément à l'article 14 des statuts de l'association et sur convocation du comité directeur en date du 11 juin 2025 adressée aux adhérents le 18 juin 2025, l'assemblée générale d'AED/SNC-IHEDN appelée à statuer sur les résolutions électives en application des décisions de l'assemblée générale mixte du 19 mai 2025, s'est tenue au siège de l'association à l'Ecole militaire, amphi Lacoste, le mercredi 2 juillet 2025 à 19 heures, avec faculté de suivi à distance et organisation de l'expression des votes à bulletin secret au moyen de la plateforme BALOTILO.

1/ RAPPEL DES TERMES DE LA CONVOCATION

Conséquence du rapprochement AED et SNC acté par l'assemblée générale mixte tenue le 19 mai 2025, l'élection annuelle du CODIR et des censeurs doit être réalisée par une nouvelle assemblée générale à tenir avant le 19 juillet 2025 en la forme nouvelle de l'assemblée générale issue de ce rapprochement.

Initialement envisagée se tenir le 11 juin 2025, cette nouvelle assemblée générale est convoquée, le mercredi 2 juillet 2025 à 19 heures par nouvelle décision du CODIR réuni le 11 juin 2025.

L'assemblée se tiendra en présentiel à l'école militaire à Paris, amphi Lacoste avec faculté de suivi en visio-conférence au moyen d'un lien Zoom.

Deux points sont à l'ordre du jour : l'élection des 10 des 20 membres du CODIR et l'élection des censeurs. Les résolutions soumises au vote sont les deux résolutions électives conséquentes. Les votes s'exprimeront à bulletin secret au moyen du logiciel BALOTILO.

Pour voter, il est impératif d'être à jour de sa cotisation 2025, à date du 27 juin 2025 à minuit.

Conformément aux statuts, le vote par pouvoir donné à un autre membre est une faculté ouverte dans nos nouveaux statuts dans la limite de 3 pouvoirs par porteur.

Pour le renouvellement des membres du CODIR, 10 postes sont à pourvoir en cette année de transition et de rapprochement avec SNC issus de la diversité et de la richesse de notre communauté : CHEAr, AED, SNC, ainsi qu'un membre associé.

Un appel à candidature a été effectué par courriels des 21 puis 29 mai 2025, fixant les modalités pour candidater. Le dimanche 1er juin 22h était la date au plus tard pour recevoir les candidatures. Ces dernières ont été examinées par le CODIR réuni ce 11 juin 2025. Il a été constaté 16 candidats satisfaisant aux 3 critères : CV ou bio + lettre de motivation + cotisation 2025 à jour au 1er juin, à savoir :

M. ALBERTO Eddy	SNC 2
M. ANTIER Philippe	AED 46
ICA BERTRAND Jean-Claude	CHEAr 39
IGA(2S) BONGRAND Jacques	CHEAr 25
M. BOUFI Mohamed	AED 59
M. FRUCHARD Jean baptiste	AED 57
M. GEIGER Didier	CHEAr 29
Mme. JACK Karine	AED 60
M. JIAR Ali	SNC 3
M. KOPP Arnaud	SNC 6
Mme. LAGACHE Corinne	AED 48
ICETA MEHADI Mohamed	Membre Associé
M. PALAGOS Jean-Michel	CHEAr 29
Mme. SARGER Marie	AED 49
M. TOULEIMAT Nizar	SNC 6
M. VITRANT Philippe	AED 59

Le détail de la liste des 16 candidats, leur lettre de motivation et leur CV sont consultable sur Ionos via le lien ci-après : https://hidrive.ionos.com/share/f1cgtxfc98#$/

Seront élus les 10 candidats obtenant individuellement le meilleur nombre de vote en leur faveur.

Pour le renouvellement des censeurs, les deux censeurs sortants ne sont pas candidats à la poursuite de leur mandat. Un seul membre a répondu à l'appel à candidature : Philippe BORGAT qui a déjà exercé antérieurement plusieurs années ce mandat et a fait savoir être prêt à le reprendre. Les statuts prévoient la faculté d'élire un ou deux censeurs. Un seul poste est proposé à l'élection cette année compte tenu des candidatures reçues.

A l'issue de cette assemblée générale, le CODIR se réunira en sa forme nouvellement élue pour procéder à l'élection statutaire de son nouveau bureau. Il est demandé aux membres (potentiels ou en cours de mandat) de prévoir d'être bien présent.

Les modalités pratiques utiles à la tenue de cette assemblée générale sont les suivantes :

Les membres à jour recevront un lien par mail le 30 juin, pour voter via la plateforme BALOTILO,
– Il est possible de détenir jusqu'à 3 pouvoirs par votant : bien vouloir vous signaler auprès de compta@aed-ihedn.fr , copie president.association@aed-ihedn.fr pour que les liens BALOTILO soient mis en place,
– Le vote sera ouvert du 1er juillet à 12h00 jusqu'au 2 juillet vers 19h30, lors de l'AG.
– Les résultats seront proclamés lors de l'AG, sous le contrôle bienveillant de nos censeurs.

2/ OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

Géraud BRUN, président sortant, ouvre la réunion à 19h, invite chacun à signer la feuille de présence et met au vote la constitution du bureau de l'assemblée générale. Il est retenu à l'unanimité que Géraud BRUN en assure la présidence, Philippe MAHIEUX étant scrutateur et Philippe BORGAT secrétaire.

Le bureau de l'assemblée générale constate que 25 membres sont présents, 14 en présentiel et 11 en distanciel. Il constate que la liaison BALOTILO s'affiche à l'écran pour suivi par tous des résultats.

L'ordre du jour fixé par la convocation est rappelé :

1/ élection par vote à bulletin secret de 10 membres du comité directeur,

2/ élection par vote à bulletin secret d'un censeur.

Les candidats présents expriment brièvement chacun tour à tour leur candidature.

3/ PRISE D'ACTE DU RESULTAT DES VOTES BALOTILO

Suivant compte-rendu joint en annexe au présent procès-verbal, l'outil BALOTILO acte que le vote a été ouvert le mardi 1er juillet 2025 à 12h03 et a été clos le mercredi 2 juillet 2025 à 19h30. **192 des 445 membres inscrits ont exprimé un vote (soit 43%)**. Le résultat en est le suivant :

1/ ont obtenu individuellement le plus grand nombre de voix et **sont élus membres du comité directeur** : Arnaud KOPP (107 voix), Nizar TOULEIMAT (100 voix), Corinne LAGACHE (90 voix), Eddy ALBERTO (86 voix), Didier GEIGER (86 voix), Jacques BONGRAND (83 voix), Karine JACK (81 voix), Marie SARGER (81 voix), Jean-Claude BERTRAND (78 voix) et Ali JIAR (70 voix).

Ne sont pas élus : Philippe VITRANT (69 voix), Philippe ANTIER (63 voix), Jean-Baptiste FRUCHARD (60 voix), Mohamed BOUFI (60 voix), Jean-Michel PALAGOS (50 voix) et Mohamed MEHADI (31 voix).

2/ **est élu censeur** Philippe BORGAT (125 oui, 11 non, 56 abstentions).

4/ CLÔTURE de l'ASSEMBLEE

Toutes les questions à l'ordre du jour étant traitées et plus aucun membre présent ne demandant la parole, Géraud BRUN, président sortant, clos la réunion et invite les membres du nouveau comité directeur à se réunir immédiatement sur place Amphi Lacoste pour procéder à l'élection interne des membres du nouveau bureau, sous la présidence en ouverture de Denis PLANE, doyen d'âge.

Fait à Paris, le 2 juillet 2025

Géraud BRUN	Philippe MAHIEUX	Philippe BORGAT
Président	Scrutateur	Secrétaire de séance

Balotilo

Faire un don

Résultats

Assemblée générale 2025

Groupe / Organisation : **AED/SNC-IHEDN**
Électeurs inscrits : 445 *(25 courriels sont en erreur)*

Vote concernant l'assemblée générale de l'association AED/SNC-IHEDN du 2 juillet 2025 à 19h00.
Ce vote doit permettre d'élire 10 administrateurs au comité de direction et le censeur pour l'exercice 2025.

Le vote sera clos durant l'assemblée générale 10 minutes après la présentation des candidats au CODIR et au poste de censeur.

Résultats **Traces des votes exprimés**

Election des administrateurs au comité de direction

Nombres de voix :

107	Monsieur Arnaud KOPP (SNC6)
100	Monsieur Nizar TOULEIMAT (SNC6)
90	Madame Corinne LAGACHE (AED48)
86	Monsieur Dedy ALBERTO (SNC2)
86	Monsieur Didier GEIGER (CHEAr29)
83	Monsieur l'IGA (2S) Jacques BONGRAND (CHEAr(25)
81	Madame Karine JACK (AED60)
81	Madame Marie SARGER (AED49)
78	Monsieur l'ICA Jean-Claude BERTRAND (CHEAr39)
70	Monsieur Ali JIAR (SNC3)
69	Monsieur Philippe VITRANT (AED59)

63	Monsieur Philippe ANTIER (AED46)
60	Monsieur Jean-Baptiste FRUCHARD (AED57)
60	Monsieur Mohamed BOUFI (AED59)
50	Monsieur Jean-Michel PALAGOS (CHEAr29)
31	Monsieur l'ICETA Mohamed MEHADI (Membre associé)

Bulletins blancs : 0

Les adhérents de l'association réunis en assemblée générale approuvent la nomination de Philippe Borgat comme censeur pour l'exercice 2025

Le **« oui »** (92%) l'emporte sur le « non » (8%).

Nombres de voix :
Oui : 125
Non : 11
Ne se prononce pas : 56